

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 avril 2025

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la dotation
d'aide à l'investissement
local 2025**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 avril 2025
par voie d'affichages
notifié
transmis en Préfecture
le 3 avril 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2025

Pour le Maire,
Par déléation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====
L'an deux mille vingt cinq, le 3 avril à 20 heures, le Conseil
Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-
Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
27 mars deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur LEVEL, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Madame TEA, Madame NICOLAS,
Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT,
Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame
LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame
MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES,
Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE,
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS,
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur
MORLET, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur LE
GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Madame TEA
Monsieur PETROVIC à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur ROUXEL à Monsieur LE GARSMEUR

Secrétaire de séance :

Madame SLEMPKES

N° DE DOSSIER : 25 B 22f

OBJET : SOLLICITATION DE LA DOTATION D'AIDE À L'INVESTISSEMENT LOCAL
2025

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi de finances pour 2018 a pérennisé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée par l'article 159 de la loi de finances 2016.

Au 30 juin 2024, 41,5 M€ ont été accordés à l'Île-de-France au titre de la DSIL pour soutenir les collectivités et leurs groupements en matière d'investissement dans les territoires, notamment pour les projets qui répondent aux besoins en matière de développement écologique des territoires, de rénovation et/ou de mises aux normes, d'accessibilité et de sécurisation des bâtiments publics (tels que les bâtiments scolaires ou les gymnases), de développement des mobilités douces ou encore de développement d'équipements culturels avec le dispositif des Micro-Folies.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a déposé deux dossiers en 2024, dont le dossier n°16581707 pour l'opération Cœur des Sources qui a été reporté en 2025.

Dans le cadre de la DSIL 2025, la Ville souhaite solliciter un financement pour les projets suivants :

- Maintien du dossier n° 16581707 de 2024 concernant l'opération Cœur des Sources : construction d'un nouvel ensemble comprenant un conservatoire de musique et un équipement sportif en remplacement des deux bâtiments existants, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy et le gymnase des Coteaux du Bel Air. Ces deux anciens bâtiments énergivores et qui ne peuvent pas être adaptés pour répondre aux objectifs de la transition énergétique, seront démolis et reconstruits dans le respect des normes énergétiques et environnementales actuelles.
- Dépôt d'un nouveau dossier 2025 pour la poursuite du plan de verdissement de l'éclairage public.

Cette délibération annule et remplace la délibération 25-A-21a du 6 février 2025.

Ces aides financières étant gérées par le Préfet de Région, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye